

# LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière  
6 rue de la Gare  
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE  
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26/06/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 20 juin 2025.

### Étaient présents :

Vincent MAGRÉ  
Philippe FORMENTEL  
Vanessa PAGEOT  
Elodie CAMIER (jusqu'à 20h50)  
Jean-Yves ARTAUD  
Séverine KUTER  
Jocelyne LANDRON  
Pierre NOBLET  
Philippe ROUSSEAU  
Patrick TESSIER  
Patrice CHOIMET  
Stéphanie VIOLIN  
Amélie GOUTH  
Audrey VIDAL-BLANCHARD  
Serge LAFFONTAS  
Jacques COUILLAUD  
Michel LHOUTELLIER  
Agnès PARAGOT  
Sabine AUDRAIN  
Bruno TOUPET  
Isabelle CIVEL

### Étaient excusés et représentés :

Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON  
Laurence CLÉMENCEAU ayant donné pouvoir à Bruno TOUPET  
Jean-Marie MOREL ayant donné pouvoir à Philippe ROUSSEAU  
Aurélié ARQUIER ayant donné pouvoir à Amélie GOUTH  
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Serge LAFFONTAS  
Vincent PÉRUSET ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER  
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL à partir de 20h50

**Secrétaire de séance :** Stéphanie VIOLIN

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JUIN 2025**

**AFFAIRES FONCIÈRES**

**Cession au profit de M. Jérôme BOUILLANT et Mme Solène DIARD - parcelle  
ZN 49 - 15 qter impasse de l'Aveneau**

Mme Elodie CAMIER expose :

M. et Mme BOUILLANT – DIARD, habitant au 15 qter impasse de l'Aveneau, nous ont fait part de leur souhait d'acquérir le terrain de propriété communale de 179 m<sup>2</sup> longeant leur nouvelle propriété ZN 83 et 85.

Après étude du site, il est proposé au Conseil municipal la cession du terrain communal au bénéfice de M. et Mme BOUILLANT – DIARD. Le terrain n'a pas d'intérêt à être conservé dans le patrimoine communal, cependant il convient de garantir le rôle opéré par le fossé en partie busé de la parcelle cédée, puisqu'exutoire de nombreuses parcelles de vignes en amont du fossé, rejetant vers le réseau d'eaux pluviales.

Afin de garantir ce rôle hydraulique, et après vérification sur site, il est nécessaire de conserver le fossé en plein air, sans busage, afin de garantir un bon écoulement des eaux et ainsi ne pas aggraver des problèmes de ruissellements, voire des débordements et des infiltrations alentours.

La consultation des Domaines ayant répondu en date du 07/11/2024, le montant proposé pour la cession est de 10 €/m<sup>2</sup>, il est proposé au Conseil municipal d'acter ce montant. Il est précisé que tous les frais afférents, notamment notariés, seront à la charge des demandeurs.

Toutes ces informations ont été rappelées aux demandeurs qui en ont accepté les conditions.

Il est donc proposé la cession de la parcelle de propriété communale ZN 49 (179 m<sup>2</sup>) (cf *plan annexé*) au profit de M. et Mme BOUILLANT-DIARD pour un total de 1 790 € (hors frais notariés à la charge des acquéreurs).

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.318-1 à L.318-3, R.123-19, R.318-5 à R.318-7 et R.319-10 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-2 et L.5214-16 ;

**VU** le Code de la voirie routière et notamment ses articles L.123-2, L.123-3, L.141-7, R.141-4 à R.141-10, L.162-5 et R.162-2 ;

**VU** l'évaluation des Domaines du 07/11/2024 ;

**VU** l'avis des commissions Urbanisme du 28/11/2024, du 23/01/2025, du 15/05/2025 et du 05/06/2025 ;

**CONSIDÉRANT** le plan annexé présentant l'emprise et les caractéristiques de la parcelle objet de la cession ;

**CONSIDÉRANT** la note technique annexée présentant les conditions de conservation en fossé de la parcelle concernée par la cession ;

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :**

**ACCEPTE** la cession de la parcelle privée communale ZN 49 (179 m<sup>2</sup>) localisée au 15 qter impasse de l'Avenue à La Haye-Fouassière, au profit de M. Jérôme BOUILLANT et Mme Solène DIARD, au prix de 10 €/m<sup>2</sup>, pour un total 1 790 €.

**DEMANDE** à ce que la parcelle, exutoire des eaux pluviales en amont, soit conservée en fossé de plein air.

**PRÉCISE** que l'ensemble des frais afférents (géomètre et notaire) seront à la charge des acquéreurs.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la vente et notamment tous actes notariés (promesse de vente et vente) et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Vote :**

Pour : 21

Contre : 5

Abstention : 1

La Haye-Fouassière, le 26/06/2025

Le Maire  
**Vincent MAGRÉ**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'MAIRIE DE LA HAYE-FOUASSIÈRE' at the top and '44 - LOIRE-ATLANTIQUE' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a shield with a cross and a smaller shield on top, flanked by two figures holding a banner.

La secrétaire de séance  
**Stéphanie VIOLIN**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.